



Plan International Haiti
7 impasse Borno,
Rue Catalpa, Delmas 75
Port-au-Prince, Haiti

Email: info.haiti@plan-international.org
www.plan-international.org/haiti

Termes de référence Évaluation finale

Projet VSBG (Prévenir et combattre les violences sexuelles et basées sur le genre à l'endroit des femmes et de filles)

Plan International Haïti

Date limite de soumission : 02 Juin 2022 à 3 :00 pm

1. CONTEXTE GENERAL.

1.1. Description du projet :

À l'échelle mondiale, on estime qu'une femme sur trois sera victime de violences physiques ou sexuelles au cours de son existence (UNFPA). En Haïti, la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) faite aux femmes et aux filles est un phénomène préoccupant, qui demeure tabou et sous-estimé (Contre leur gré, MSF, 2017). Les services offerts aux survivantes restent quasi inexistantes tout comme les systèmes de référence permettant l'accompagnement des victimes vers les prestataires appropriés (UNICEF). Haïti occupe la 144ème position selon l'indice d'inégalité de genre (PNUD, 2017). L'enquête nationale sur la mortalité, morbidité et l'utilisation des services (EMMUS VI, 2016-2017) indiquait que 29% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des actes de violence physique depuis l'âge de 15 ans. De plus, 12% des femmes déclaraient avoir subi des violences sexuelles à un moment de leur vie.

La violence à l'égard des femmes dans le cadre des relations intimes est particulièrement sévère et les femmes appartenant à des groupes défavorisés sur la base de l'âge, du handicap ou de l'orientation sexuelle sont davantage exposées aux risques de violence. Les filles et adolescentes, en particulier, sont vulnérables aux abus sexuels en raison de leur jeune âge. MSF rapportait ainsi que 53% des patientes soignées par l'organisation étaient âgées de moins de 18 ans, la plupart étant des victimes de viol ou d'autres formes de violences sexuelles, et s'alarmait de l'inadaptation des services disponibles. La vulnérabilité des filles et jeunes femmes aux VSBG est étroitement liée à la situation précaire des enfants en Haïti. 18% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées ou étaient en union avant l'âge de 18 ans. Environ 250 000 enfants vivant en situation de domesticité sont à risque d'exploitation ou privés de leurs droits fondamentaux.

Dans les départements frontaliers, des milliers d'enfants traversent la frontière entre l'Haïti et la République Dominicaine sans documentation et sont donc vulnérables à la traite, au trafic et autres types d'exploitations (UNICEF, 2018). Si certaines avancées ont été enregistrées dans la lutte contre la VSBG (Politique et Plan d'action d'égalité femmes-hommes, Plan national de lutte contre la violence envers les femmes), beaucoup reste à faire en matière de prévention, transformation des normes relatives au genre, prise en charge des survivantes, promotion des droits des femmes et renforcement des systèmes de coordination et de référence.

Face à cette situation, Plan International Haïti (PIH), organisation de développement et humanitaire centrée sur l'enfant, en partenariat avec AFASDA, organisation travaillant pour le respect des droits de la femme, avec le financement de l'Union Européenne (UE), a mis en œuvre un projet de deux ans dans le Nord-Est particulièrement dans les communes frontalières de Ferrier, Ouanaminthe et de Capotille.

Ce projet a été mis en œuvre de façon à contribuer à la prévention et à la lutte contre les VSBG en Haïti à travers le renforcement des organisations de la société civile (OSC). Plus particulièrement, l'action a visé à participer à la réalisation des droits des filles et des femmes, l'amélioration de la santé des survivantes, l'autonomisation économique des femmes et une meilleure représentation

des femmes et des filles au sein des sphères de décision pour une gouvernance plus inclusive. Les interventions se sont focalisées en particulier sur les filles et jeunes femmes âgées de 0 à 24 ans dans le département du Nord Est, du fait de leur forte vulnérabilité à la traite, au trafic et à l'exploitation dans cette zone frontalière.

Les activités du projet sur le terrain ont démarré depuis le mois d'avril 2021 après la sélection des OSC partenaires entamée dès septembre 2020, et se sont poursuivies jusqu'au 31 mars 2022. C'est dans cette perspective que l'évaluation finale sera menée pour mesurer l'effet, l'impact immédiat du travail accompli. A ce propos, un(e) consultant(e) sera recruté(e) pour conduire l'évaluation sous la coordination de Plan International Haïti.

1.2. Objectif et résultats du projet

Objectif général du projet

Contribuer au renforcement des organisations de la société civile en Haïti en tant qu'acteurs clés dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Objectif spécifique du projet

Les organisations de la société civile haïtienne dans le département du Nord Est jouent un rôle leader dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.

Résultats visés par le projet

- Renforcer les capacités des OSC afin de lutter plus efficacement contre les VSBG et améliorer la disponibilité et la qualité des services fournis aux survivantes.
- Renforcer les capacités professionnelles des jeunes filles et femmes pour favoriser leur autonomisation économique
- Mobiliser les familles, communautés et permettre une remise en question des normes et stéréotypes en favorisant le dialogue communautaire, la masculinité positive, les actions de sensibilisation sur l'égalité entre les sexes.
- Impliquer les gouvernements et institutions à l'échelle locale par le rapprochement des autorités et de la société civile notamment, en fournissant une plateforme d'échanges pour la promotion, l'application et la protection des droits des filles et femmes.

Activités Principales

- Signer les accords entre partenaires et recruter le personnel
- Assurer la coordination et la mobilisation des parties prenantes
- Préparer l'appel à propositions et les outils et formations associés
- Animer des réunions d'information et lancer l'appel à proposition
- Sélectionner les OSCs bénéficiaires de subventions
- Former les OSCs sélectionnées (Finance & admin, protection + M&E) et lancer les activités
- Mettre en œuvre et suivre les financements
- Clôturer le mécanisme de financements

Activités Spécifiques a des OSCs

Le projet travaille avec 11 OSC et les interventions du projet sont divisées par lot. 7 OSC mettent en œuvre les interventions du lot 1 au niveau de leurs zones respectives, une OSC se charge de celles du lot 2 (au niveau des trois communes), une OSC de celles du lot 3 (au niveau des trois communes) et 2 OSC de celles du lot 4 dans deux territoires différents.

Lot 1	Identifier et enregistrer les survivantes de VSBG
	Evaluer les besoins des survivantes
	Référencer les survivantes auprès des prestataires de service
	Identifier les OCBs et groupements de femmes existants
	Mettre en place des AVEC avec les groupements/OCBs sélectionnés
	Identifier les offres de formations professionnelles de la région Nord-Est et les soumettre à une analyse genre
	Organiser des séances d'orientation professionnelle destinées aux survivantes
	Fournir un appui financier aux survivantes pour suivre une formation professionnelle
Lot 2	Organiser un groupe de coordination (services de santé, légaux, etc.) pour la mise en place de protocoles de prévention et de prise en charge
	Renforcer les capacités institutionnelles départementales en matière de référencement et la prise en charge (MCFDF, IBESR, Police, Justice, etc)
	Mettre en œuvre un plan de plaidoyer auprès des autorités locales
	Évaluation des mécanismes existants
	Appuyer l'animation de la Table sectorielle « genre »
Lot 3	Identifier des groupes d'appui entre survivantes de VSBG et leurs préoccupations
	Acheter et doter en matériels d'animation les groupes d'appui
	Dynamiser les groupes d'appui
	Produire le matériel de communication pour les actions de communication
	Organiser des campagnes de sensibilisation de masse
Lot 4	Identifier des structures communautaires existantes
	Organiser des séances de renforcement de capacités pour les structures sélectionnées (Champion(nes))
	Financer des petits projets de prévention par les structures communautaires

2. OBJECTIFS, THÈMES ET QUESTIONS CLEFS DE L'ÉVALUATION FINALE

2.1. Objectif de l'évaluation :

L'évaluation externe finale du projet sensible au genre vise à déterminer la réalisation des résultats attendus et leur contribution à la réalisation de l'objectif spécifique et de l'objectif global. Cette évaluation servira à systématiser les principaux problèmes et défis détectés et affrontés pendant la mise en œuvre, afin de tirer parti de cette expérience pour les interventions futures.

Cette évaluation permettra de fournir des données qualitatives et quantitatives propres à rendre compte de l'atteinte des résultats dans le cadre du projet tout en permettant de documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques qu'il y a eu lors de la mise en œuvre.

Plus spécifiquement, elle tend à répondre aux objectifs suivants :

- Rendre compte du degré de réalisation des produits et de leur conformité par rapport aux résultats fixés par le projet et aux résultats programmatiques ;
- Mesurer le niveau d'atteinte des indicateurs d'effets ;
- Evaluer la qualité de la mise en œuvre du projet à partir des critères du CAD (pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact) ;
- Dégager des constatations, des conclusions et des recommandations à propos du projet afin d'en tirer des enseignements pour de futures conceptions et mises en œuvre.

2.2. Portée de l'évaluation

Degré de réalisation des produits et de leur conformité par rapport aux résultats fixés par le projet : L'évaluation permettra de renseigner sur la réalisation des produits tels que définis dans le cadre du projet. Cela exigera un exercice de validation des données au niveau des OSC et au niveau de PIH. Les produits sont ainsi définis :

- Les OSCs disposent de capacités renforcées en matière de prise en charge des filles et jeunes femmes survivantes de VSBG.
- Les filles et jeunes femmes survivantes de VSBG reçoivent une assistance médicale, psychosociale et/ou légale.
- Les mécanismes de coordination et de référence entre les services sociaux, légaux et médicaux et les OSC sont identifiés et renforcés pour l'identification et la gestion de cas
- Des groupes non-mixtes d'appui entre survivantes sont renforcés et appuyés.
- Les OSC disposent de capacités renforcées en matière de mise en œuvre d'AVEC à destination de jeunes femmes.
- Les jeunes femmes survivantes participent à des AVEC.
- Les filles et jeunes femmes survivantes bénéficient d'une formation professionnelle.

- Une étude sur les violences sexuelles et basées sur le genre dans les communautés ciblées est réalisée.
- Les structures de prévention des risques de VSBG sont identifiées, appuyées et fonctionnelles au sein des communautés ciblées.
- Les communautés cibles (personnes désagrégées par sexe et âge) sont sensibilisées aux principes et mécanismes de prévention et de prise en charge des VSBG
- Les OSC disposent de capacités renforcées en matière de plaidoyer, approche transformative en genre et formation de coalitions
- Une campagne de haut niveau coordonnée et transformative en genre est mise en place par les OSC afin de prévenir et lutter contre les VSBG
- La table sur les questions de VSBG est appuyée au niveau départemental.

Également une analyse globale de la conformité entre les produits et les effets en tenant compte du cadre logique est requise. Le but est de voir de voir si les effets attendus dans le cadre logique s'alignent adéquatement avec les produits susmentionnés.

➤ **Mesure du niveau d'atteinte des indicateurs d'objectif et d'effets**

Hiérarchie des résultats	Indicateurs
Objectif spécifique : Les organisations de la société civile haïtienne dans le département du Nord Est jouent un rôle leader dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.	Nombre d'OSCs reconnus par les communautés et les acteurs étatiques comme des acteurs importants de la lutte contre les VSBG.
E1 – Les OSCs proposent des services d'assistance améliorés aux filles et jeunes femmes survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre.	E1.11. Nombre d'OSCs qui proposent des services d'assistance améliorés dans les zones cibles.
	E1.12. Pourcentage de cas identifiés lors de la mise en œuvre des actions des OCS partenaires qui demandent une assistance et qui sont référés à des services spécialisés (désagrégée par sexe, âge et diversité fonctionnelle).
	E1.13. Pourcentage de survivantes accompagnées par les OSCs partenaires pendant le projet qui se disent satisfaites des services reçus.
E2 – Les capacités professionnelles des filles et jeunes femmes survivantes sont renforcées afin de favoriser leur autonomie socio- économique.	E2.11. Nombre d'OSCs qui travaillent pour la promotion des droits économiques et la génération de revenus des jeunes femmes, avec une attention spéciale aux survivantes de violences sexuelles.

	E2.I2. Pourcentage de survivantes de violences sexuelles formées par le projet et intégrées dans des AVEC (désagrégés par âge et diversité fonctionnelle).
	E2.I3. Nombre de survivantes sélectionnées au cours du projet qui ont assisté à des cours de formation professionnelle.
	E2.I4 % de réussite des survivantes sélectionnées dans leur formation professionnelle.
E3 – Les communautés ciblées sont engagées dans la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et basées sur le genre.	E3.I1. Nombre de filles, jeunes femmes, garçons et jeunes hommes conduisant des activités de sensibilisation contre les violences sexuelles.
	E3.I2. Nombre de cas de violence sexuelle envers les filles et jeunes femmes rapportés dans les communautés cibles pendant la durée du projet.
E4 – Un dialogue constructif et ouvert est engagé avec les autorités étatiques afin de prévenir et lutter contre les violences sexuelles et basées sur le genre.	E4.I1. Nombre d’actions pour l’approbation de cadres légaux et de politiques publiques en faveur des droits des filles et des femmes et de l’éradication de la violence sexuelle pendant la durée du projet.
	E4.I2. Nombre de références aux actions de plaidoyer des OSCs partenaires faites dans les médias (presse, tv, radio, réseaux sociaux) pendant la durée du projet.

2.3. Evaluation de la qualité de la mise en œuvre du projet à partir des critères du CAD (efficacité, efficience, durabilité et impact) :

L'évaluation permettra de recueillir des données afin de renseigner sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact du projet à différents niveaux.

La pertinence :

1. Les objectifs du projet ont-ils correspondu aux besoins et aux intérêts des populations ?
2. Ces objectifs ont-ils été cohérents avec les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) ?

L'efficacité et les résultats du projet

1. Le projet a-t-il atteint les résultats attendus ? Plus précisément :

- Quel est le niveau d'évolution des indicateurs du projet?
- Quels sont les changements induits au niveau des bénéficiaires en rapport avec les connaissances, les attitudes, les aptitudes, les croyances, les comportements, les pratiques en matière de VSBG ?

- Quels sont les effets directs et indirects positifs et/ou négatifs du projet agissant sur le climat et la cohésion sociale au sein des communautés bénéficiaires ?
2. Quels ont été les résultats du projet en rapport avec les questions transversales telles l'égalité des sexes, l'inclusion, les droits de l'enfant et la bonne gouvernance locale ?
 3. Des bénéfices non planifiés ont-ils été observés, et si oui, lesquels ?
 4. Le processus d'exécution (approche – méthodologie) des activités a-t-il été efficace ?
 5. Quelle est la valeur ajoutée du projet au niveau de sa zone d'intervention dans le domaine des énergies renouvelables ?
 6. Le projet a-t-il répondu à la prévention et à la lutte contre les VSBG en Haïti à travers le renforcement des organisations de la société civile ? L'action a visé à participer à la réalisation des droits des filles et des femmes, l'amélioration de la santé des survivantes, l'autonomisation économique des femmes et une meilleure représentation des femmes et des filles au sein des sphères de décision pour une gouvernance plus inclusive ?

L'efficience

1. Les moyens ont-ils été utilisés de façon optimum (rapport coûts-résultats) ?
2. La coordination des activités de mise en œuvre entre les partenaires du projet devrait-elle être reproduite dans d'autres interventions ?

La pérennité

1. Les activités menées et les résultats engrangés par le projet sont-ils appropriés aux capacités d'absorption de capacités et mise en œuvre en termes de maintien et pérennisation ?

Pour une analyse approfondie et détaillée du projet, l'évaluateur doit chercher à répondre aux questions clés ci-après énoncées.

Impact

Évaluer les changements positifs et négatifs produits par le projet, directement ou indirectement, intentionnels ou non. Les questions clés pour évaluer l'impact comprennent :

1. Que s'est-il passé à la suite du projet VSBG, que ce soit comme prévu ou involontaire, positif ou négatif ?
2. Selon les bénéficiaires (communautés, institutions étatiques, OSC, survivantes accompagnées etc.), quelle différence le projet a-t-il fait dans leur vie ?

2.4. Question clefs de l'évaluation finale :

Dans l'optique de permettre à Plan International Haïti d'améliorer la mise en œuvre de futurs projets similaires, l'évaluation fera ressortir les leçons apprises et les bonnes pratiques liées à la mise en œuvre du projet. Ce processus tiendra compte bien évidemment de la contribution des différentes parties prenantes du projet.

A) LA CONCEPTION :

Pertinence : Correspondance et cohérence des objectifs de l'intervention aux besoins et aux intérêts des populations et aux Objectifs du Développement Durable (ODD).

- a) La conception et la stratégie du projet étaient-elles cohérentes avec les priorités nationales et locales en matière de prévention et à la lutte contre les VSBG ?
- b) Dans quelle mesure et comment le projet a-t-il contribué à résoudre les problèmes identifiés et à satisfaire les défis identifiés dans la phase de conception ?
- c) Le projet est-il resté conforme aux directives du projet signé avec l'UE ?

B) LES PROCEDURES :

Efficience : Rapport ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) et niveau de réalisation du projet.

- a) Le modèle de gestion du projet (Plan Espagne-Plan Haïti-AFASDA et les 11 OSCs) a-t-il permis d'atteindre les résultats escomptés ?
- b) Les structures de gouvernance ont-elles servi à améliorer les résultats du projet ? Ont-ils soutenu le développement des différentes interventions en matière de protection des droits des filles et des femmes ?
- c) d) Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le projet a-t-il rencontré et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ? Comment le projet a-t-il surmonté les difficultés rencontrées ?
- d) e) L'appropriation du processus par les parties prenantes et les bénéficiaires des interventions de développement a-t-elle été conforme aux attentes ?
- e) Dans quelle mesure la population cible, les citoyens, les OSC et les autorités locales se ont-ils appropriés le projet par une participation active ? Avec quels modes de participation le processus a-t-il fonctionné ?
- f) b) Le niveau d'appropriation par les bénéficiaires a-t-il influencé l'efficacité et l'efficience du projet ?

C) LES RESULTATS

Efficacité : Niveau d'atteinte des objectifs du projet

- a) La mise en œuvre du projet a-t-elle permis de livrer les produits et d'atteindre les résultats dans les temps et aux coûts prévus ?
- b) Quels sont les changements induits (directs et indirects, positifs et négatifs) par la mise en œuvre du projet ?
- c) Des bénéfices non planifiés sont-ils observés, et si oui, lesquels ?
- d) Les OSC ont été renforcées pour mener à bien leur mission de gestion de la VSBG ? Si oui, le décrire. Si non, décrire pourquoi.
- e) Identifier, décrire et documenter les bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables
- f) Le projet a-t-il eu des effets différents selon le sexe, le statut social, la situation de handicap des bénéficiaires ?
- g) Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à améliorer l'autonomisation économiques des femmes ? Dans quelle mesure l'intervention a-t-elle contribué à la participation des femmes aux espaces de pouvoir et de décision ?

Pérennité : Probabilité que les avantages du programme se maintiennent à long terme

- a) Quelles sont les stratégies initiées et/ou adoptées par les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet pour assurer l'appropriation, le maintien et la pérennité des acquis aux plans technique, socio-économique, environnemental et politique ?
- b) Au niveau local et national :
 - Les institutions publiques et les OSC impliquées dans l'intervention sont-elles en mesure de poursuivre les actions du projet et de maintenir les réalisations ?
 - Les capacités d'intervention (techniques, politiques, etc.) des organisations de la société civile ont-elles été renforcées et comment ont-elles accompli leurs tâches après le renforcement des capacités ? Les premières effets sont-ils visibles ?
 - Les institutions publiques et les OSC ont-elles une capacité financière suffisante pour maintenir les avantages du projet ?
- c) Au niveau des usagers:
 - Les usagers ont-ils acquis les capacités techniques requises pour la pérennité du projet ?
 - Les utilisateurs ont-ils la capacité suffisante pour soutenir leurs entreprises à moyen et à long terme ?
 - Les institutions responsables de la prévention de la violence sexiste et sexuelle et de la lutte contre toutes les formes de harcèlement sexuel intégreront-elles les bonnes pratiques obtenues dans le cadre de ce projet dans leurs stratégies ?

- d) Est-il possible de reproduire le projet au niveau national ?
- e) Quel est le niveau d'alignement du projet sur les stratégies nationales de développement des énergies renouvelables ?
- f) Les femmes ont-elles bénéficié d'un soutien adéquat pour renforcer leurs capacités afin d'améliorer leur autonomisation globale ? Et de dénoncer tout acte du VSBG devant les acteurs compétents ?
- g) f) La collaboration entre les autorités locales, les OSC locales, l'AFASDA et PLAN peut-elle être qualifiée de satisfaisante ?

3. METHODOLOGIE

Un(e) consultant(e) externe à Plan International sera recruté pour conduire cette évaluation.

Pour la collecte de données, le(la) consultant(e) utilisera les méthodes suivantes, sans pour autant s'y limiter :

a) La revue documentaire : les documents clés relatifs au projet seront examinés. Il s'agit :

- Du document du projet;
- Les différents plans de travail, des rapports périodiques ainsi que les rapports élaborés pour documenter l'état d'avancement des activités.

Le\la consultant\le pourra également consulter d'autres documents d'étude officiels publiés dans le cadre des VBG.

L'objectif ici pour le\la consultant\le sera d'avoir une bonne compréhension du projet, de ce que le projet avait réalisé dans les communautés. Cela permettra aussi au (à la) consultant d'être mieux en mesure de concevoir les outils de collecte pour les différents types d'entretiens.

A partir des documents du projet, pourra déjà commencer à renseigner sur le degré de réalisation des produits avant de procéder à la validation de ces données sur le terrain. Des éléments concernant les critères de CAD pourront être éventuellement puisés dans les documents du projet, rapports d'activités et autres.

b) Des méthodes participatives de consultation des parties prenantes

Des entretiens individuels et des focus groups seront réalisés avec des parties prenantes du projet afin de recueillir des données pertinentes (notamment qualitatives) liées aux indicateurs du projet et aux critères du CAD. La collecte de ces données sera aussi l'occasion pour le\la consultant\le d'élaborer sur les enseignements tirés dans le cadre du projet.

Groupe	Type d'entretiens	Nombre	Commentaires	Thèmes
Parties prenantes clés du projet (PIH, SPNO, AFASDA)	Entretien individuel	6	3 personnes au niveau de PIH, 2 personnes au niveau d'AFASDA, 1 personne au niveau de SPNO)	Gestion du projet, pertinence, efficacité, durabilité, défis, etc.

Institutions étatiques (IBESR, MCFDF, Police/BPM, Justice, Santé)	Entretien individuel	11	En dehors des représentants départementaux, on inclurait aussi des représentants communaux surtout pour la justice et la police.	Pertinence, efficacité, mécanismes de coordination, impact du projet à différents niveaux surtout institutionnel, durabilité...
OSC	Entretien individuel	11	Coordonnateur/rices d'OSC partenaires du projet	Partenariat avec PIH et AFASDA, renforcement, impact du projet sur les OSC, leurs communautés, efficacité, durabilité, etc.) Collecte des points GPS des locaux des 11 OSC. Rédaction d'une histoire à succès pour l'une des OSC en termes de renforcement dans le cadre du projet. Visites de validation des données liés aux indicateurs.
Leaders communautaires	Focus groupe	8	CASEC, directeurs d'école, responsable d'organisations etc.) 2 à Ferrier, 1 à Dilair, 1 à Savane Longue, 1 à Savane au lait, 1 à Acul des Pins, 1 à Ouanaminthe, 1 à Capotille	Impact du projet au niveau des communautés, changements au niveau des comportements et des perceptions vis à vis de la VBG ...)
Groupes d'appui/AVEC	Focus groupe	5	1 à Ferrier, 2 à Ouanaminthe et 1 à Capotille	Efficacité, impact du projet côté autonomisation socioéconomique, formation professionnelle, augmentation de connaissances et de compétences en éducation financière, perspective pour ces femmes.
Survivantes	Entretien individuel	30	Autour de 10% des survivantes accompagnées	Niveau de satisfaction par rapport aux services reçus, accompagnement et autres. (Sujet plus sensible, c'est pourquoi on suggère d'avoir des entretiens individuels avec certaines des survivantes)

4. ROLES ET RESPONSABILITES DU/DE LA CONSULTANT/E :

- Examiner les documents du projet, y compris le cadre logique et les rapports périodiques du projet ;
- S'assurer que la méthodologie proposée répond aux normes et à la déontologie du pays concerné ;
- Concevoir les guides d'entretiens pour les différents groupes proposés.
- Préparer un plan de réalisation de la collecte de données et suivre son déroulement selon le chronogramme et la méthodologie retenue ;
- Réaliser des visites de validation de données au niveau des 11 OSC ;
- Mettre en place et superviser une équipe de saisie des données collectées et en assurer un équilibre entre les sexes selon les besoins, qui inclut ; des traducteurs, enquêteurs/responsables du recueil des données et superviseurs.
- Préparer et mener la formation/Orientation des superviseurs et enquêteurs avec l'appui de Plan International Haïti y compris la coanimation des composantes de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfance, la mise en œuvre appropriée de l'outil ;
- S'assurer que tous les guides sont bien compris par les enquêteurs dans les langues locales et testés auprès des différentes cibles avant la collecte de données sur le terrain ;
- Superviser la collecte de données ;
- Superviser la saisie (prise de notes) des données ;
- S'assurer que toutes les transcriptions sont maintenues et soumises à Plan International Haïti, ainsi que des outils de formation, avec les données finales ;
- Rédiger un rapport préliminaire de l'évaluation.
- Prendre en compte les commentaires de PIH, d'AFASDA de SPNO pour la rédaction du rapport final.

Au cours du travail, les différents produits ci-dessous sont attendus :

- Rapport initial incluant un draft détaillé de la méthodologie, du plan de formation et des outils de collecte de données finalisés – en accord avec l'équipe du projet
- Rapport de formation sur la collecte de données et calendrier de la collecte de données
- Les notes des discussions de groupes ainsi que les enregistrements des entretiens
- Rapport préliminaire
- Rapport final

5. LIVRABLES ET CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE :

La durée du processus d'évaluation est de six semaines à compter de la publication de l'avis de recrutement du (de la) consultant\e. La durée du contrat de consultation court à sa date de signature avec une contribution prévue d'environ 30 jours ouvrables, selon les échéances décidées.

Livrables / Activités	Responsable	Période-Délai d'exécution prévu
Date limite de soumission de proposition	Consultants	27 mai 2022
Rencontre de cadrage avec le ou la consultant/e et revue documentaire	Le /la consultant/e	2 jours
Rapport initial incluant un draft détaillé de la méthodologie, du plan de la formation des enquêteurs et des outils de collecte de données finalisés – en accord avec l'équipe du projet	Le /la consultant/e	4 jours
Réalisation de la formation des enquêteurs	Le /la consultant/e	3 jours
Rédaction du rapport de formation et calendrier de collecte de données	Le /la consultant/e	2 jours
Réaliser la collecte de données	Le /la consultant/e	11 jours
Analyse des données et soumission du rapport préliminaire de l'évaluation	Le /la consultant/e	5 jours
Elaboration et soumission un rapport final après prise en compte des commentaires de l'équipe du projet	Le /la consultant/e	2 jours
Présentation orale / rencontre de validation avec les équipes du projet et principales parties prenantes	Le /la consultant/e	1 Jour

6. QUALIFICATIONS DES CONSULTANTS/ES :

- Minimum de 5 années d'expérience en coordination, administration et réalisation d'études de base/ à mi-parcours /finales, y compris la collecte et la saisie de données tenant compte des sexospécifiques, la gestion et le stockage des données, de préférence pour des organismes internationaux sans but lucratif ou des organisations multilatérales, de coopération bilatérale et des études multi-pays ;
- Expérience démontrée dans l'analyse des données quantitatives, surtout qualitatives ;
- Connaissances et expériences avec les questions, politiques et systèmes liés aux Violences Sexuelles et Basées sur le Genre ;
- Connaissances et expériences dans les questions d'égalité entre les sexes sont fortement préférées ;
- Capacité de produire un travail de haute qualité dans des délais serrés ;
- Capacité à travailler de concert avec Plan International Haïti.

7. PROCÉDURES ET DOSSIER DE CANDIDATURE :

7.1.1.1. Proposition technique:

La proposition technique doit contenir :

- Curriculum vitae et expériences passées ;
- Méthodologie proposée ;
- Jours et horaires de travail ;
- Respect des échéances du calendrier.
- Copie d'un rapport de nature similaire

7.1.1.2. Une proposition financière avec une ventilation détaillée des coûts de l'étude :

- Composition détaillée des coûts/frais de consultation
- Composition détaillée des dépenses de collecte de données sur le terrain
- Composition détaillée des dépenses administratives et logistiques
- Période de validité des offres

Les Consultants intéressés par cette opportunité présenteront leur proposition technique et financière au bureau de Plan International Haïti, situé au 7 Impasse Borno, Rue Catalpa, Delmas 75, à Port-au-Prince ou par courrier électronique à l'adresse suivante : tender.haiti@plan-international.org avec la mention "[Evaluation finale du projet VSBG - FAD HTI100203](#)", au plus tard le 02 juin 2022 à 3 :00 pm.

8.- ÉTHIQUE ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Plan International s'engage à protéger activement les enfants et s'assurer que les droits de l'enfant à la protection soient pleinement concrétisés. Plan International prend au sérieux son engagement de promouvoir des pratiques sans danger pour les enfants et de protéger les enfants contre les méfaits, les abus, la négligence et l'exploitation sous toutes ses formes. De plus, nous prendrons des actions positives visant à empêcher les agresseurs d'enfants à s'impliquer de quelconques façons avec Plan International et prenons des mesures sévères contre tout membre du personnel ou associé de Plan International qui maltraite un enfant. Nos décisions et nos actions en réponse aux préoccupations concernant la protection des enfants seront guidées par le principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Par conséquent, l'étude **doit assurer une participation appropriée, sécuritaire et non discriminatoire ; un processus de consentement et de retrait libre et sans contrainte ; la confidentialité et l'anonymat des participants**. Les consultants/es sont tenus/es de fournir une déclaration dans leur proposition sur la façon dont ils/elles assureront l'éthique et la protection de l'enfance au cours du processus de collecte de données. Cela doit également comprendre les risques associés à l'étude et comment ceux-ci seront atténués.



Plan International Haiti
7 impasse Borno,
Rue Catalpa, Delmas 75
Port-au-Prince, Haiti

Email: info.haiti@plan-international.org
www.plan-international.org/haiti

9.- SUPERVISION DU MANDAT

Le /la consultant/e devra travailler en étroite collaboration avec l'équipe du projet de Plan Haïti et tiendra l'équipe du projet continuellement informée de l'avancement de la mission grâce à des mises à jour par e-mail.

10.- DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS/PROTECTION DE L'ENFANCE

Il est entendu et convenu que les consultants/es, pendant et après la période de validité du contrat, traiteront toute information obtenue dans le cadre de l'exécution du contrat comme confidentielle, sauf avec l'autorisation écrite de Plan International. Les informations seront mises à disposition des consultants/es sur la base du besoin d'en connaître. Le/la consultant/e sélectionné/e s'engage à respecter la politique de protection de l'enfance de Plan International afin d'éviter tout tort aux enfants et jeunes participants.
